



N° 57 – Novembre 2014

VIVRE à

VILLEGOUGE

VIE MUNICIPALE

Conseils Municipaux
Travaux des Commissions

P. 3
P. 10

HONNEUR A NOTRE CENTENAIRE

Notre Rose a 100 ans

P. 23

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

VIE MUNICIPALE.....p.03Comptes-rendus des
Conseils Municipaux

- Réunion du 20 juin 2014
- Réunion du 29 juillet 2014

**TRAVAUX DES
COMMISSIONS.....P 10**

- Bâtiments
- Scolaire
- Culture
- Fleurissement
- Environnement durable,
cadre de vie

**INFORMATIONS
PRATIQUES.....p.14**Règlement de ramassage
des poubelles

Bulletin numérique

Inscription sur les listes
électorales

Projet MAC Eau

Le Recensement

Le sport, c'est la santé

**VIE des
ASSOCIATIONSp.18****HONNEUR A NOTRE
CENTENAIREp.23****AGENDA.....p.24**

INVITATION

Pour la célébration du Centenaire de la Grande Guerre,
les Villegougeoises et les Villegougeois
sont invités à se réunir devant le Monument aux Morts

le mardi 11 Novembre 2014 à 11 heures 30.

À la mémoire de tous nos disparus, une gerbe
y sera déposée.

À cette occasion, les enfants des écoles de la commune
interpréteront l'hymne national, puis poursuivront à la
salle des fêtes, par un chant et la lecture de lettres de
poilus, appris pendant les activités des nouveaux
rythmes scolaires.

Un vin d'honneur offert par la municipalité
clôturera cette cérémonie.

Vivre à Villegouge N°57

Conçu et réalisé par la Mairie de Villegouge

Directrice de la publication : Jeanine MÈDES

Responsable de la communication : Christine LECLÉROT

Avec la collaboration de Catherine COUSTILLAC

Imprimé en Novembre 2014 par la Mairie de Villegouge

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'an deux mille quatorze, le 20 juin à 18h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés : M. BARBE ayant donné pouvoir à M. RAYNAUD
Mme ESCUREDO ayant donné pouvoir à Mme LECLEROT
M. MARIEN ayant donné pouvoir à Mme MEDES
Mme GAUDY

Secrétaire de séance : M. RAYNAUD est désigné par 11 voix POUR. Mme LESTRADE, obtient 3 voix.

Madame GAUDY, arrive à 18h 36

Madame le Maire rappelle l'ordre du jour : 1 - Désignation des délégués du conseil municipal pour les élections sénatoriales.
2 – Approbation des comptes rendus des séances du conseil municipal des 4 avril et 30 avril 2014.

1 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

En application de l'article R 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par Madame le Maire, et est composé des deux conseillers municipaux les plus âgés, présents à l'ouverture du scrutin : Madame PEPICQ et Monsieur RAYNAUD et les deux conseillers les plus jeunes, Madame JUAN et Monsieur VALEIX.

Deux listes se présentent : Madame MEDES pour la liste Sénatoriales Villegouge comportant 6 noms de délégués et délégués supplémentaires, et la liste de Madame LESTRADE comportant 3 noms.

Sont proclamés élus :

- ✓ **délégués titulaires** : Madame MEDES, Monsieur RAYNAUD, Madame LECLEROT
- ✓ **délégués suppléants** : Monsieur DEVAUTOUR, Madame JUAN, Monsieur MARIEN.

2 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

2.1 - Séance du 4 avril 2014

Ce compte rendu de séance rédigé par Madame LESTRADE, désignée secrétaire, comportait des inexactitudes. N'ayant pas voulu y apporter les corrections nécessaires, il est soumis à l'approbation du conseil.

Chaque conseiller a été destinataire de ce compte-rendu. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, vote CONTRE par 12 voix et 3 voix POUR (Mme LESTRADE, M. BRUN, M. VALEIX).

2.2 – Séance du 30 avril 2014

Après débat, le compte rendu de séance, rédigé par Monsieur MARIEN, est approuvé par 12 voix POUR et 3 abstentions (Mme LESTRADE, M. BRUN, M. VALEIX).

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à 18 heures 50.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf juillet à 18h 30, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeanine MEDES, Maire.

Tous les conseillers en exercice sont présents sauf :

Absents excusés : M. BARBE a donné pouvoir à Mme MEDES
Mme JUAN a donné pouvoir à Mme ESCUREDO
Absents à l'ouverture de la séance : M. BRUN, VALEIX, Mme LESTRADE
Secrétaire de séance : Madame LECLEROT est désignée à l'unanimité.

Le Procès-verbal de la réunion du 20 juin 2014 est adopté à l'unanimité des présents.

A 18h 32, Mme LESTRADE, M. VALEIX arrivent dans la salle du conseil.

Absent excusé : M. BRUN a donné pouvoir à Mme LESTRADE

Pendant plus de 15 minutes, Mme LESTRADE a monopolisé la parole pour demander de retirer de l'ordre du jour, le vote sur le point n° 1 concernant les rythmes scolaires prétextant entre autre qu'elle n'avait pas pu voir les statuts de l'association ANFASIAD. Il a été précisé que ces statuts ont toujours été disponibles, sur demande, auprès de l'association.

1/ RYTHMES SCOLAIRES – NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES (NAP)

1.1 – CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION ANFASIAD

Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission des finances, rend compte au conseil de l'organisation des nouveaux rythmes scolaires envisagée pour la prochaine rentrée et des conventions induites avec l'Association ANFASIAD pour les nouvelles activités périscolaires (NAP).

Le modèle de convention a été examiné par la commission scolaire et toutes les remarques de la commission ont été prises en compte dans la rédaction proposée ce soir.

Les conventions formalisées, ainsi que le tableau d'organisation du temps scolaire de chaque classe, élaborés en concertation avec Monsieur LETUFFE, directeur d'école ont été envoyés par mail le 22 juillet à chaque conseiller.

Ces projets de conventions d'animation sont prévus pour la durée scolaire d'un an du 2 septembre 2014 au 30 juin 2015, d'une part pour les 2 classes maternelles et d'autre part pour les 4 classes du primaire.

Le montant annuel des activités pour l'année scolaire 2014/2015 s'élève à 4 300 € pour les maternelles et à 21 000 € pour les classes élémentaires. Le coût à prévoir sur le budget 2014 est de 15 800 €.

Les crédits nécessaires seront mis en place par une Décision Modificative.

En ce qui concerne toutes les activités qui seront dispensées aux élèves dans les NAP il est proposé au conseil de ne pas demander cette année de participation financière aux familles, afin que tous les enfants aient la même chance de bénéficier de ces activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix POUR et 3 voix contre (Mme LESTRADE, M. BRUN, M. VALEIX) accepte les organisations aux conditions proposées et autorise Madame le Maire à signer les conventions avec l'association ANFASIAD ainsi que tous documents administratifs, juridiques, financiers qui seront induits à cette organisation des NAP et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

1.2 – CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION POLY-SONS POUR L'ACTIVITE D'EVEIL MUSICAL

Monsieur MARIEN, adjoint en charge de la commission des finances, présente le projet de convention transmis à chaque conseiller en ce qui concerne l'activité d'éveil musical envisagée avec l'association Poly-sons de MARCENAIS.

Cette convention, construite sur le même modèle que celui examiné par la commission scolaire, prévoit la participation du professeur d'éveil musical M. Thierry SOUILLE pour 1 heure et 15 minutes par semaine, le mardi après-midi de 13h45 à 15h00, durant 36 semaines, pour la classe de CE1/CE2 par ½ groupe. Le coût horaire est fixé à 35 € toutes charges comprises.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix POUR et 3 voix contre (Mme LESTRADE, M. BRUN, M. VALEIX), autorise Madame le Maire à signer cette convention selon les conditions définies avec l'association Poly-sons et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

1.3 – RECRUTEMENT D’UN AGENT CONTRACTUEL POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE

Madame le Maire informe de la nécessité de recruter un agent pour l’animation de l’éveil musical des classes de CP/CE1, dans le cadre des NAP (Nouvelles Activités Péricolaires).

Il est proposé au conseil d’engager Madame Aurélie DOZIERES, professeur diplômée de l’École de Musique de GALGON, sur un contrat à durée déterminée pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d’activité.

Madame DOZIERES exercera la fonction de professeur de musique contractuel, pour une durée déterminée de 10 mois allant du 5 septembre 2014 au 3 juillet 2015, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 1 heure 15 minutes, le vendredi après-midi de 13h45 à 15h00. Le coût horaire de la rémunération est fixé à 25 € brut, soit environ 35 € chargé.

Le conseil municipal par 12 voix POUR et 3 voix contre (Mme LESTRADE, M. BRUN, M. VALEIX) donne son accord pour ce recrutement selon les conditions définies et charge Madame le Maire de rédiger le contrat de Madame DOZIERES, contrat à durée déterminée, pour faire face a un besoin lié a un accroissement temporaire d’activité et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

1.4 – ORGANISATION DE L’ECOLE LE MERCREDI MATIN

Madame le Maire informe le conseil municipal qu’un déplacement entre l’école et le Centre de Loisirs de Galgon a pu être mis en place, afin de venir en aide aux parents, qui n’avaient aucune solution pour leurs enfants le mercredi après la classe. Considérant la nouvelle organisation du temps scolaire dans le cadre de la mise en place des Nouvelles Activités Péricolaires (NAP), il est proposé les dispositions suivantes :

- Le Mercredi de 7h00 à 8h30 et de 11h 40 à 12h 30
- Transport le mercredi entre l’école et le centre de loisirs de GALGON, départ 11h50 arrivée à 12h00, le repas sera pris au centre de loisirs.

La proposition du transporteur PREVOST s’élève à 45,00 € par mercredi, ce qui représente la somme de 1 620 € pour l’année scolaire. Il est proposé au conseil municipal de fixer à 1,50 € la participation qui sera demandée par enfant pour chaque transport, la commune prenant en charge le différentiel.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, décide d’accepter ces nouvelles dispositions et fixe le montant de la participation à 1,50 € par enfant pour chaque déplacement entre l’école et le Centre de Loisirs de Galgon.

2 / CONTRAT EMPLOI AVENIR

Madame le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de recruter un agent pour répondre au surcroit de travail à l’école et propose de recruter un agent en contrat emploi avenir.

La prise en charge de l’Etat est de 75 % du SMIC brut, durée hebdomadaire 35 heures, durée 3 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité, autorise Madame le Maire à procéder à ce recrutement et signer tous documents administratifs et financiers s’y rapportant et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

3/ DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur MARIEN, adjoint responsable de la commission des finances, présente le tableau relatif à la décision modificative pour des virements de crédits correspondants aux subventions à verser aux associations participant à l’animation des NAP.

65	6574	Subventions fonctionnement aux associations	15 800
011	61522	Entretien des bâtiments	-15 800
		Total	0

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix POUR et 3 voix contre (Mme LESTRADE, M. BRUN, M. VALEIX) décide de procéder au vote des virements de crédits ci-dessus, sur le budget de l’exercice en cours.

4 / CONCOURS DU RECEVEUR, ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- ♦ de demander le concours du Receveur pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- ♦ d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 50 % par an
- ♦ que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Jean- Claude AUMETTRE, Receveur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 12 voix POUR et 3 voix contre accepte cette délibération.

Les voix contre Mme LESTRADE, M. BRUN, M. VALEIX proposent un taux de 0%.

5/ AUTORISATION DE POURSUITES

La Trésorerie de Libourne propose les délibérations suivantes :

Le conseil municipal :

- Autorise le comptable public de la collectivité, à exercer des poursuites par voie d'opposition à tiers détenteur à l'encontre des redevables défaillants sans solliciter son autorisation préalable.
- Autorise le comptable public de la collectivité, à exercer des poursuites par voie de saisies à l'encontre des redevables défaillants sans solliciter son autorisation préalable.

Cette autorisation est valable pour la durée de la mandature.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 12 voix POUR et 3 voix contre (Mme LESTRADE, M. BRUN, M. VALEIX), décide d'accepter la délibération d'autorisation de poursuites.

6/ PERSONNEL : FERMETURE D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE - OUVERTURE D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL

Madame le Maire informe le Conseil que Madame GOYER Dominique, Adjoint Administratif principal de 2ème classe, a fait l'objet, par décision de la commission administrative paritaire en date du 18 juin 2014, d'une promotion interne au grade de Rédacteur Territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, accepte à compter du 1^{er} août 2014 :

- La fermeture du poste d'adjoint administratif principal 2ème classe et l'ouverture du poste de rédacteur Territorial et le remplacement de l'IAT par l'IFTS.

7/ DEMANDE DE SUBVENTION ECOLE NUMERIQUE

À la demande du directeur de l'école, Madame le Maire propose au conseil d'équiper les 4 classes élémentaires d'un pack tableau blanc interactif, vidéoprojecteur ultra courte focale et PC portable. Le projet pourrait s'étaler sur 2 ans.

Le devis établi par ISI33 s'élève à la somme de 9 034 € HT et 11 316 € TTC.

Une aide peut être sollicitée auprès du Conseil Général. Le taux de subvention est de 40 % d'un montant plafonné à 7 600 €, soit 3 040 € de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, charge Madame le Maire, de solliciter la subvention du Conseil Général.

8/ DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE CITY STADE

Monsieur GALIN, en charge de la commission des sports, présente le devis de Tennis Aquitaine pour le projet d'installation d'un city stade d'un montant de 55 660 € HT soit 66 792 € TTC.

Ce devis, conforme à la demande de la commission, comporte la réalisation d'un plateau en béton poreux pour recevoir un city-stade complet + 4 mini buts + baskets latéraux et basket arrière, une piste 2 couloirs autour du city stade.

Il est demandé au conseil d'autoriser Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction des sports et vie associative du Conseil Général, une aide parlementaire auprès du Député ou Sénateur ainsi que l'Etat si le dossier est éligible à la DETR 2015.

Pour cet équipement, la commune pourrait obtenir auprès du Conseil Général une aide de 30 à 35 % d'un montant plafonné à 60 000 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, charge Madame le Maire de solliciter les subventions auprès du Conseil Général, de l'Etat et une aide parlementaire.

9/ DESIGNATION D'UN REFERENT SECURITE ROUTIERE

Suite aux renouvellements des conseils municipaux, le Préfet demande de désigner le nouveau référent sécurité routière.

En juin 2008, dans la continuité d'un précédent comité interministériel de Sécurité Routière, et dans le cadre du renforcement de l'action locale et de la mobilisation des partenaires territoriaux, l'ensemble des communes du département de la Gironde avait été sollicité pour désigner en leur sein un élu référent sécurité routière.

Depuis cette date le réseau des référents est alimenté par des informations régulières et en particulier par le flash mensuel de l'accidentologie.

Cette mesure a pour but une meilleure structuration de l'action locale, l'animation de programmes et la connaissance de l'insécurité routière.

- Deux candidats se présentent et le conseil à l'unanimité propose un vote à main levée.
- M. RAYNAUD obtient 12 voix et Mme LESTRADE 3 voix.

Par décision du conseil, à la majorité, M. Jacques RAYNAUD est nommé, référent sécurité routière de la commune.

10/ RENOUELEMENT DE DEUX CONTRATS CUI

Madame le Maire informe le conseil de la demande de renouvellement d'un an, du 2 septembre 2014 au 1^{er} septembre 2015, durée hebdomadaire 30 heures des contrats CUI de Mme Angèle TRUGLAS et Mme GOMES Isabela.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour ces deux renouvellements et de prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

11/ ELECTIONS - REVISION DES LISTES ELECTORALES**11.1 – Désignation du délégué de l'administration pour la révision des listes électorales**

La personne désignée ne peut siéger au sein de la commission depuis plus de 3 ans, il convient donc de la remplacer. Madame le Maire propose Madame Lydia PEPICQ qui a fait acte de candidature avant ce conseil. Monsieur VALEIX se présente en séance.

Le conseil municipal, décide un vote à main levée et désigne par 11 voix POUR et une abstention (Mme JUAN), Madame Lydia PEPICQ, déléguée de l'administration auprès du Préfet pour la révision des listes électorales. Monsieur VALEIX, obtient 3 voix.

INFORMATIONS

- ▶ Madame le Maire, informe le conseil municipal :

- ↳ De la signature le 17 juin 2014, chez le Notaire de la vente du lot C, du chemin de Princeteau à M. et Mme BOY GARRET pour la somme de 2 500 €.
- ↳ De l'avancement des courts de tennis couverts.
- ↳ De l'ouverture d'une nouvelle salle des fêtes d'une capacité d'accueil intéressante et agréable à Fronsac.

- ▶ Monsieur RAYNAUD, adjoint, fait le point sur les travaux de voirie communale :

Les travaux demandés par le conseil municipal à la Communauté de Communes pour 2014 sont très avancés :

- Le busage et le revêtement du chemin des Bleuets, à David, entre le carrefour de la route de la Mongie et l'entrée du Clos Saliens sont terminés.
- La partie haute du chemin de Labatut est également terminée, le reste sera fait sur le programme 2015 .
- Les retouches du chemin de Bel Air au niveau de l'intersection avec le chemin de Robert seront faites en septembre.
- Couverture du toit de l'école de la poste.
- Peintures des portes de l'église et réfection du plancher du clocher.

- ▶ Monsieur MARIEN, adjoint, fait le point sur les travaux du Syndicat au lagunage.

Afin d'éviter des rejets dans le ruisseau de la Moulinasse en période de basses eaux, la troisième lagune, qui n'est pas utilisée actuellement, va être transformée en bassin d'infiltration et d'évaporation.

Un décapage et nivelage a été fait sur environ 1800 m². Une couche de sable de 15cm couvrira le fond et des roseaux seront plantés sur toute la surface de ce bassin. La hauteur d'eau sera de l'ordre de 85 cm au-dessus du sable. Les travaux devraient se terminer en septembre.

- ▶ Madame LECLEROT, adjointe, informe de l'état d'avancement des travaux de construction d'une armoire haut débit Fibre optique par Gironde Numérique. Des photos ont été prises aux différentes étapes de la construction de l'armoire. Les travaux devraient être achevés d'ici la fin de l'année. La montée en débit sera importante.

- En ce qui concerne l'organisation de la retransmission des matches de football, lors de la coupe du monde, nous avons accueilli plus d'une centaine de personnes à chaque retransmission, et notamment beaucoup de jeunes de la commune.

Madame le Maire, au nom du conseil municipal, adresse des félicitations et remerciements, à Olivier LECLEROT, qui s'est chargé d'obtenir les droits de retransmission auprès de TF1 et qui a assuré la mise en place du matériel de projection avec l'aide de M. RAYNAUD, adjoint.

- S'agissant de l'organisation de la première édition des festives, le 19 juillet, Madame LECLEROT remercie le Comité des Fêtes de son implication et de son aide dans le peu de délai imparti pour la réussite de cette soirée. Les commerçants présents se sont montrés satisfaits de leurs recettes, plus de 300 personnes ont diné sur place. Malgré le mauvais temps qui s'est déclaré en deuxième partie de soirée, le spectacle pyromusical a profité d'une accalmie pour se dérouler.

Plus aucun point à l'ordre du jour, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 20.

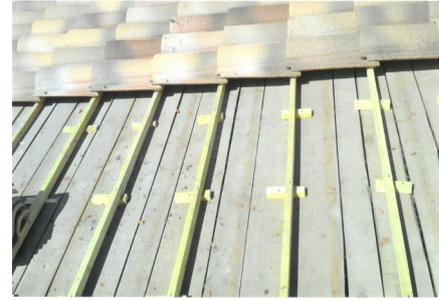
TRAVAUX DES COMMISSIONS

BÂTIMENTS

Ce programme de travaux d'un montant de 40 060 € a été financé sur les fonds propres de la commune, avec l'aide de l'Etat (DETR) pour 4150 € et 8328 € du Conseil Général (FDAEC).

Réfection de la toiture à l'école de la Poste :

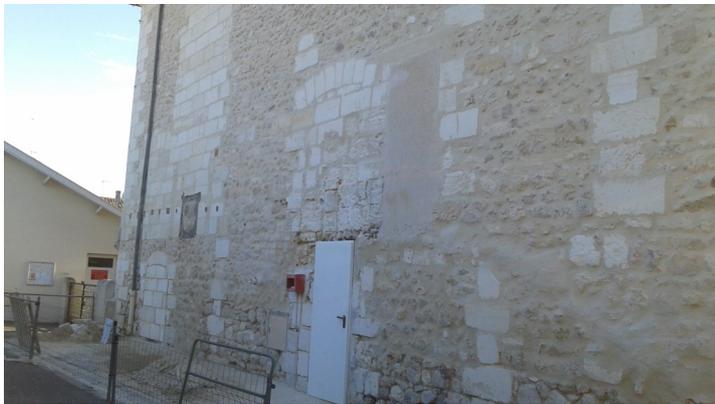
Travaux effectués par l'Entreprise BARTHELEMY (Galgon)



Réfection du mur de la Mairie (façade Est) rue des Ecoles :

effectuée par l'Entreprise DE CHECCHI (Villegouge)

10



Pose de pavés et mise en place des panneaux d'affichage par les agents de la commune.



SCOLAIRE

La rentrée des Classes le 02 septembre 2014

L'année scolaire 2014/2015 restera marquée par les changements d'horaires d'école induits par la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, notamment la classe le mercredi matin et l'organisation des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP). Une toute nouvelle rentrée pour tous, professeurs des écoles, enfants, et parents puisque désormais les enfants viennent à l'école le mercredi matin afin d'étaler le temps d'enseignement sur 9 demies journées au lieu de 8. Petits et grands ont repris avec plaisir le chemin de l'école et ont retrouvés leurs enseignants ainsi que le personnel, Monique, Angèle, Isabelle, Laetitia, Aurélie, Sarah et Joël toujours aux fourneaux.

Les nouveaux rythmes scolaires

Le ministre de l'éducation Nationale, a demandé aux municipalités de prendre en charge et d'organiser pour les enfants, des activités en dehors du temps d'enseignement.

Les parents, nous avaient indiqué, via un sondage réalisé l'année dernière, leur choix d'activités en ordre préférentiel culturelles, musicales puis sportives.

Nous avons entendu et avons choisi des activités culturelles qui sont dispensées par des animatrices de l'association ANFASIAD, elles-mêmes formées par des intervenants professionnels du Théâtre en Miettes, ainsi que deux professeurs de musique (école de musique de Galgon et association POLY-SONS).

Pour un projet à la fois réfléchi, coordonné et concerté, la mairie a mis en place un PEDT, (Projet éducatif territorial), validé par l'ensemble des parties prenantes, à savoir la Mairie, le Directeur d'école, les parents d'élèves, le représentant du DASEN, la CAF, l'association ANFASIAD et les professeurs de musique.

Un comité de pilotage veillera tout au long de l'année au bon déroulement du projet.

Des activités diverses et variées commencées dès le 2 septembre sont proposées aux enfants, au fil de l'actualité et des saisons. Ils nous réservent une première participation pour la commémoration du 11 Novembre.

Le transport des enfants le mercredi entre l'école de VILLEGOUGE et le Centre de loisirs de GALGON

Bien que la commune ait délégué, en 2003, la compétence enfance / jeunesse à la Communauté de Communes du Canton de Fronsac, la municipalité n'avait pas l'intention de laisser dans l'embarras, les parents qui n'avaient pas la possibilité de récupérer leurs enfants le mercredi midi après l'école.

Un déplacement a été organisé avec les transports PREVOST. Un autobus spécialement affrété par Villegouge, transporte tous les mercredis midi les enfants de l'école jusqu'au centre de loisirs de Galgon où ils prennent leur déjeuner et sont pris en charge l'après-midi.

Madame le Maire a effectué les premiers voyages, en attendant que le personnel communal se soit organisé, en effet l'autobus ne repasse pas par Villegouge, puisqu'il assure en suivant la sortie des élèves du collège de Vérac. C'est donc un agent communal qui suit l'autobus avec le véhicule de la commune qui ramène à Villegouge l'accompagnateur des enfants dans l'autocar.



CULTURE

n°14

le p'tit biblio*



CADEAUX !

Concours de dessin & « peinturlure »

Comme chaque année à cette époque, un concours de dessin, est réservé aux enfants scolarisés à Villegouge.

Le thème cette année : « Mon plus beau cadeau de Noël ! »

Que ce soit en rêve (un voyage sur la lune en trottinette, un nuage rose bonbon avec un ange ... un vrai , ou bien un cahier scolaire qu'avec des 20/20 etc...) ou en réalité (retour du tonton d' Amérique , une Smart qui phone , ou une bicyclette bleu avec le guidon gris et vert ,avec 3 roues mais avec une petite devant qui n'est pas pareille que celle de tante Lucie parce que elle , sa roue à elle ; elle est crevée ... la roue ...) etc ...

Tout ça ; tout ça ; avec écrit dessous le dessin ou « peinturlure » ; la demande écrite faite au père-Noël. Car tous les courriers accompagnés de leur « œuvre » seront transmis au Père Noël pour de vrai ... après l'exposition. Si ! Si !

Le nom et la classe de l'artiste apparaîtra en bas de page.

Les dessins seront collectés par le personnel de la Bibliothèque au plus tard le Vendredi 28 Nov. 2014 à 16H30.

Les Œuvres seront exposées le Samedi 29 Nov. De 14 à 18 H dans la salle de garderie-périscolaire. Un atelier d'artiste en herbe sera mis en place. Pot d'accueil & remise des prix à 17h30 en présence de Madame le Maire.

La Bibliothèque de VILLEGOUGE =

- a) + de 1000 livres & documents en prêt.
- b) entre 120 & 140 nouveaux titres renouvelés tous les trimestres. *Rien que pour vous !*
- c) 2 assistantes et animatrices à votre disposition.
- d) une volontaire bénévole et des élus.
- e) L'accueil de nos écoliers pendant les heures de classe.
- f) L'accueil des enfants de la crèche le mercredi matin.
- g) La livraison à domicile pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer.
- h) Chaque année l'accueil d'auteurs dans les classes ; et prochainement des animations ...



Heures d'ouverture pour le public :
 - le Mardi de 13h30 à 16h 30 et +
 - le Mercredi de 10 h à 12h
 - le Vendredi de 16h30 à 18 h

Encore des nouveautés et 140 livres et documents

échangés ce trimestre :

Bien sur : des contes de Noël, mais aussi des histoires d'animaux, des inventions, des p'tits démons, des histoires à dormir debout

et d'autres à faire peur dans la nuit.

Pour les plus grands aussi :

Des Romans d'amours. Certains : policiers et d'autres : policiers.

Des sciences fictions et d'autres naturelles.

Enfin, il y en a pour tous ! (j'vous raconte pas !)

Mais comme le dit HARLAN COBEN : Ne le dit à personne

FLEURISSEMENT - CONCOURS DES MAISONS ET JARDINS FLEURIS

En 2015, la municipalité de Villegouge, organisera à nouveau, un concours communal des Maisons et Jardins Fleuris.

Ce concours, est destiné à favoriser le fleurissement de la commune et à offrir un cadre de vie plus agréable et valorisant pour ses habitants et les visiteurs.

Ce concours est ouvert à tous les Villegougeois qui souhaitent participer dans les catégories suivantes : maison, jardin visibles de la rue, maison, jardin non visibles de la rue, balcon, terrasse, vitrine de commerce, école, résidence, gendarmerie.

Chacun peut laisser libre cours à son imagination et à sa créativité en jouant avec les couleurs et les formes, en associant différentes variétés de plants et végétaux.

Les inscriptions au concours seront reçues en mairie jusqu'au **15 avril 2015**.

Dans le courant de l'été, la commission départementale visitera notre commune ainsi que **les maisons et jardins visibles de la rue**, sélectionnés par le jury communal.

Les prix seront décernés par le Jury lors d'une cérémonie organisée par la commission départementale.

Les prix des participants au concours communal seront remis à l'occasion de la cérémonie des vœux de janvier 2016.

ENVIRONNEMENT DURABLE / CADRE DE VIE

RAMASSAGE DES POUBELLES MENAGERES

Nous rappelons que pour des raisons d'hygiène, de sécurité et d'environnement, les poubelles ménagères doivent être sorties le dimanche soir ou lundi matin uniquement et rentrées après le passage des agents de collecte. Les propriétaires qui laisseront les bacs sur les trottoirs ou le bord de la route pourront être verbalisés.

De même, les sacs jaunes doivent être sortis le jeudi soir (toutes les quinzaines) pour la collecte du vendredi matin.

Les éventuels débris des sacs éventrés par les animaux errants devront être ramassés par les propriétaires concernés, dès le vendredi matin.



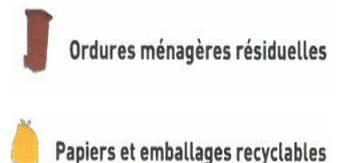
REGLEMENT DE COLLECTE

Dans le cadre de l'amélioration du service de collecte des déchets ménagers, et dans le respect de la réglementation Hygiène et Sécurité des agents, le SMICVAL a développé un règlement de collecte. Celui-ci est essentiel pour permettre une qualité de service maximum et veiller à l'amélioration des conditions de travail et à la réduction de la pénibilité du travail des agents. Le non respect de ces consignes entraîne le refus de collecter vos sacs ou bacs. Vous trouverez certainement un autocollant de refus de collecte sur vos équipements :



Calendrier de collecte 2014 VILLEGOUGE

NOVEMBRE	DÉCEMBRE
	Lun 1
	Mar 2
	Mer 3
	Jeu 4
	Ven 5
	Sam 6
Sam 1 Férié	Dim 7
Dim 2	Lun 8
Lun 3	Mar 9
Mar 4	Mer 10
Mer 5	Jeu 11
Jeu 6	Ven 12
Ven 7	Sam 13
Sam 8	Dim 14
Dim 9	Lun 15
Lun 10	Mar 16
Mar 11 Férié	Mer 17
Mer 12	Jeu 18
Jeu 13	Ven 19
Ven 14	Sam 20
Sam 15	Dim 21
Dim 16	Lun 22
Lun 17	Mar 23
Mar 18	Mer 24
Mer 19	Jeu 25 Férié
Jeu 20	Ven 26
Ven 21	Sam 27
Sam 22	Dim 28
Dim 23	Lun 29
Lun 24	Mar 30
Mar 25	Mer 31
Mer 26	
Jeu 27	
Ven 28	
Sam 29	
Dim 30	



Les agents de collecte

Ils repositionnent votre bac à l'endroit initial après le passage de la benne.



OMR



La collecte ne considère pas la couleur du bac. Il suffit qu'il soit normé et puisse être vidé par le lève conteneur. Les bacs ouverts sont également collectés.



Un seul bac par foyer est collecté. Les sacs présentés à côté ou au dessus du bac ne sont pas collectés.



Les gravats et encombrants

Les gravats et encombrants doivent être amenés en déchetterie.



Déchetterie de VERAC (SMICVAL)

5, lieu dit Teychères
33240 VERAC
Tél. 05 57 84 35 67
Web : www.smicval.fr

Jours et horaires d'ouverture au public :

Du lundi au samedi.

Horaires d'été (1er février au 31 octobre) :

9h-12h et 14h-18h.

Horaires d'hiver (1er novembre au 31 janvier) :

9h-12h et 13h-17h.



Déchets verts

Les déchets verts peuvent être compostés à domicile grâce à un composteur individuel ou déposés en déchetterie.

Composteur à votre disposition à la Mairie de Villegouge



Papiers, emballages et recyclables

Le tri doit être effectué.

Les papiers, les emballages et recyclables ont leur place dans les sacs jaunes ou les bacs avec un couvercle

BULLETIN MUNICIPAL NUMÉRIQUE :

Conformément à notre Bulletin municipal N° 56, nous rappelons que vous avez la possibilité de demander à recevoir le bulletin municipal d'information en version numérique.

Pour vous inscrire et nous accompagner dans cette démarche, envoyer votre demande par courriel à l'adresse suivante :

✉ communication.mairiedevillegouge@orange.fr

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes fait l'objet d'une démarche volontaire (à effectuer avant le 31 décembre 2014).

L'inscription sur les listes électorales est possible selon 2 modalités :

- ✓ soit en se rendant à la mairie avec les pièces exigées (formulaire d'inscription, pièce d'identité et justificatif de domicile),
- ✓ soit par courrier en envoyant à la mairie le formulaire d'inscription, une photocopie d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (le cachet de la poste faisant foi).

Vous pouvez télécharger le formulaire d'inscription **CERFA N°12669*01** sur le lien suivant :

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/R16024.xhtml>

PROJET MAC EAU / Distribution de kit de réduction des consommations d'eau

Face à l'enjeu quantitatif de la ressource en eau, beaucoup d'actions d'économie d'eau sont connues et mises en œuvre sur les territoires français et européens. Dans ce cadre, le projet MAC Eau (MAîtrise et Consommation d'EAU) souhaite apporter un nouvel éclairage avec la mesure de l'impact d'actions d'économie d'eau potable à l'échelle d'un territoire (la Gironde), impact sur la consommation et les prélèvements, et en proposant une méthodologie efficace transposable à d'autres territoires français et européens.

Le projet MAC Eau prévoit notamment la **distribution de 80 000 kits hydro-économiques** : ces kits sont distribués gratuitement sur le département girondin aux abonnés volontaires sur les territoires retenus.



**Distribution du Kit EN MAIRIE
sur les horaires d'ouverture***

VOTRE DERNIERE FACTURE D'EAU DOIT ÊTRE IMPERATIVEMENT JOINTE A VOTRE DEMANDE

+ d'infos sur jeconomiseleau.org



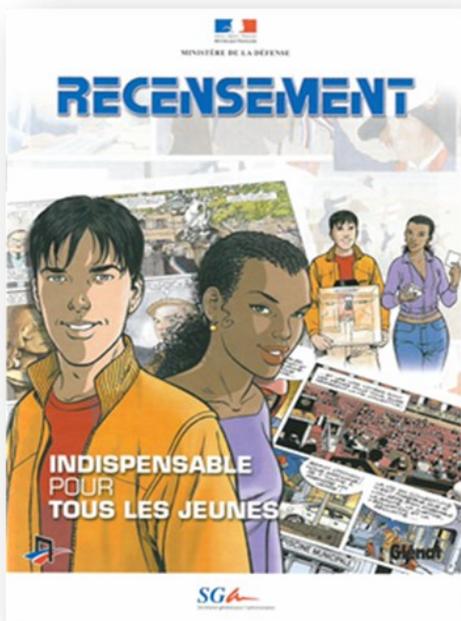
Projet **MAC
Eau**

Les partenaires du projet sont :



Avec le cofinancement de :





RECENSEMENT DES JEUNES DE 16 ANS

Depuis Janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile, ou au consulat, s'ils résident à l'étranger.

Cette obligation légale est à effectuer dans les 3 mois qui suivent le 16ème anniversaire.

La mairie (ou le consulat) remet alors une **ATTESTATION DE RECENSEMENT** à conserver précieusement. En effet, elle sera réclamée pour s'inscrire à tout examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...).

Les données issues du recensement faciliteront votre inscription sur les listes électorales à 18 ans si les conditions légales pour être électeur sont remplies.

Etre citoyen, c'est avoir des droits, mais aussi des devoirs.



Le sens actuel du mot citoyen est hérité de la révolution française qui a initié le droit de vote. La citoyenneté confère des droits, mais impose aussi des devoirs envers la société. Être citoyen, c'est avant tout être responsable.

Aujourd'hui, les citoyens français élisent directement leurs représentants jusqu'au plus haut niveau de l'État :

- les conseillers municipaux pour une commune,
- les conseillers généraux pour un canton,
- les conseillers régionaux pour une région,
- les députés à l'Assemblée nationale,
- le président de la République, chef de l'État,

Ils élisent également les députés européens qui représentent la France au parlement européen.



Les ressortissants de l'Union européenne demeurant en France peuvent participer aux élections municipales et aux élections européennes.

Pour pouvoir bénéficier de ses droits civiques, il faut être de nationalité française, être majeur. On entend principalement par droits civiques, le droit de vote et le droit de se présenter à des élections.

Les droits civils concernent plus particulièrement les droits attachés à la personne : respect de la vie privée, droit d'aller et venir, liberté d'opinion, de religion, d'association ou d'expression, droit à la sûreté...

Au delà du droit de vote, la citoyenneté, c'est aussi des devoirs dans la vie de tous les jours :

- en tous lieux et en toutes circonstances en respectant la loi, le bien commun et ceux que l'on croise dans la rue ou dans les lieux publics (magasins, discothèques, piscines, stades...);
- sur la route (en scooter, moto ou auto), en respectant le code de la route et la vie des autres-;
- dans les établissements scolaires, en respectant ses professeurs, ses camarades, les locaux et le matériel-;
- chez soi, auprès de ceux auxquels nous tenons (famille, amis ou voisins);
- enfin, avec vous-même, en ayant une attitude responsable face à la violence, l'alcool ou la drogue.

LE SPORT C'EST LA SANTÉ



10
RÉFLEXES
en or

pour la préserver

1

Je signale à mon médecin toute douleur dans la poitrine ou essoufflement anormal survenant à l'effort. *

2

Je signale à mon médecin toute palpitation cardiaque survenant à l'effort ou juste après l'effort. *

3

Je signale à mon médecin tout malaise survenant à l'effort ou juste après l'effort. *

4

Je respecte toujours un échauffement et une récupération de 10 min lors de mes activités sportives.

5

Je bois 3 à 4 gorgées d'eau toutes les 30 min d'exercice à l'entraînement comme en compétition.

6

J'évite les activités intenses par des températures extérieures en-dessous de -5°C ou au-dessus de 30°C et lors des pics de pollution.

7

Je ne fume pas, en tout cas jamais dans les 2 heures qui précèdent et suivent mon activité sportive.

8

Je ne consomme jamais de substance dopante et j'évite l'automédication en général.

9

Je ne fais pas de sport intense si j'ai de la fièvre, ni dans les 8 jours qui suivent un épisode grippal (fièvre - courbatures).

10

Je pratique un bilan médical avant de reprendre une activité sportive intense si j'ai plus de 35 ans pour les hommes et 45 ans pour les femmes.



* Quels que soient mon âge, mes niveaux d'entraînement et de performance, ou les résultats d'un précédent bilan cardiologique.



Recommandations édictées par le Club des Cardiologues du Sport

Informez-vous sur : www.sports.gouv.fr/10reflexesenor



LA RENTREE DU TENNIS

Le Tennis Club Intercommunal du Fronsadais aborde avec optimisme cette nouvelle rentrée.

En effet la livraison prochaine des deux courts couverts et du nouveau club house va leur permettre de disposer d'équipements de qualité après deux saisons difficiles qui ont obligé éducateurs et dirigeants à composer avec un manque de structures disponibles. Il faut dire qu'avec près de 300 licenciés, dont 180 jeunes à l'école de tennis, le club est actuellement un club phare du nord gironde, consacré comme un des meilleurs clubs formateurs de la Ligue.

L'équipe éducative, encadrée par Benoît Tauziède, directeur sportif, assisté par deux moniteurs salariés, Philippe Demain, Thibault Demur et 6 éducateurs bénévoles formés à la Ligue de Guyenne de Tennis, se tient prête à accueillir jeunes ou adultes attirés par la petite balle jaune, à tous les niveaux de pratique et de compétition.

Près d'une centaine d'heures de cours sont dispensés chaque semaine.

Réputé comme un club accueillant et convivial, le TCIF ne veut pas se cantonner dans la compétition, où il obtient des résultats pourtant marquants, mais il veut également développer le tennis loisirs et le plaisir de jouer, à preuve son souci d'intégrer également des personnes en situation de handicap.

Alors, que vous soyez pratiquant confirmé ou simplement attiré par la découverte du tennis, tout vous est ouvert, et des places restent disponibles.

Renseignements et inscriptions au club le samedi matin.

Contacts :

- Benoît Tauziède : 06 84 02 22 50
- Jean-Pierre Seguin : 06 80 53 26 07



**ASSOCIATION
DES PARENTS D'ELEVES
DE L'ECOLE PUBLIQUE
DE VILLEGOUGE
« LES CANAILLES »**

Siège social : Mairie de Villegouge

Pour tous renseignements:
Régis POILVE :06.82.43.75.05
apelescanailles@gmail.com



**Fête de la citrouille à
Villegouge**

les canailles vous invitent à faire une petite fête de la citrouille, à l'occasion d'Halloween à la salle polyvalente de Villegouge (petite salle en face de l'entrée de l'église), **vendredi 7 novembre à 18h30**

Les **déguisements** de monstres ou autres sorcières sont vivement recommandés !



Soupe à la citrouille, vin chaud et bonbons pour les petits et grands....

Venez nombreux vous amuser !!!



contact : regis POILVE 0682437505
laetitia JOURDAN 0682910643
association des parents d'élèves école de villegouge

**Comité des Fêtes
Avenir Villegougeois**

Le 24 août dernier nous avons organisé le vide grenier sous un beau soleil.



Manifestations à venir :

Loto le vendredi 6 février 2015

Pour tous renseignements, contacter le président Jean-Paul BADARD: 06 78 96 93 84 ou Nathalie JOUBERTEIX : 06 28 73 61 91



La chasse est ouverte depuis le 14 septembre 2014.

Prochaines manifestations :

Lotos les vendredi 05 décembre 2014 et 30 janvier 2015 partir de 19 h.

Le président, François JOUBERTEIX
Tél : 06.18.53.24.36

ASSOCIATION PIERRE LATOUR DU MOULIN

La saison 2013/2014 s'est achevée le 28 juin par une belle représentation d'une vingtaine de jeunes talents.

Un grand merci aux bénévoles Amandine Bonvin, Murielle Marien, Edwige Robledillo et Josian Dejean qui les ont encadrés tout au long de l'année.

Auparavant, ces jeunes avaient été récompensés le 20 juin par un spectacle donné par Abac'Arts .



20



Le 24 septembre 2014 les ateliers théâtre de l'association ont repris avec pour l'instant une douzaine de jeunes. La concentration d'activités le mercredi après-midi due aux nouveaux rythmes scolaires pose problème. Il nous est difficile d'adapter nos horaires pour certains jeunes.

Ils ont lieu tous les mercredis après-midi à la salle polyvalente de Villegouge entre 17 heures et 18 heures

Quant à la troupe adultes, elle peaufine actuellement sa nouvelle pièce " Délits de fuite" pour la soirée du 13 décembre 2014 à la salle des fêtes.

Dans cette comédie de boulevard jouée à Paris en 2006, deux nouvelles (Amandine Bonvin et Marine Acèna) débutent. L'objectif est de vous apporter notre bonne humeur, de vous faire passer une bonne soirée théâtrale. Nous vous promettons de vous donner le meilleur de nous-mêmes.

A très bientôt

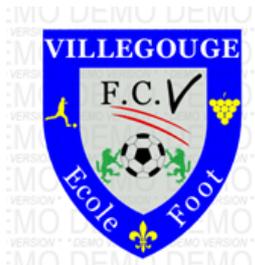
Le Théâtre La Tour du Moulin
présente

une pièce de Jean-Claude ISLERT

Délit de fuites



SAMEDI 13 DECEMBRE 2014
SALLE DES FETES
DE VILLEGOUGE



La saison 2013 - 2014 à peine terminée lors de notre tournoi du 06 et 07 juin 2014, avec la présence de nombreux clubs prestigieux (FC BASSIN D'ARCACHON, LE HAILLAN, PAYS MONTAIGNE (24), SAINT EMILION, SAINT SEURIN JUNIOR...), que nos petits footballeurs ont rechaussés les crampons début septembre dans toutes les catégories.

Cette saison nous sommes toujours en entente avec le FC FRONSADAIS, pour l'école de football dans les catégories U6 à U13. L'effectif est conséquent en U6 -U7 (2 équipes), en U8-U9 (3 équipes), en U10 - U11 (3 équipes), et en U12 -U13 (2 équipes).

Nos U15 cette saison sont associés avec le FC GALGON, afin de pouvoir voir évoluer cette belle génération en championnat de Comité de Gironde (2 équipes).

L'été indien présent depuis la reprise a permis aux matchs de championnat ainsi qu'aux plateaux de se dérouler sans accros sous un soleil radieux pour le plus grand bonheur des enfants et des parents. Les résultats sont encourageants dans la plupart des catégories.

Durant la saison à venir nous organiserons notre traditionnel arbre de Noël le **20 décembre 2014 à la salle des fêtes de Villegouge** avec une surprise pour tous nos petits footballeurs. Nous prévoyons une sortie aux Girondins de Bordeaux, des entraînements en foot salle pendant l'hiver, et nous clôturerons notre saison par notre tournoi ou de plus en plus de clubs d'autres districts viennent à Villegouge pour sa convivialité et pour son organisation de qualité grâce à tous nos bénévoles et nos sponsors.

Le président remercie tout l'encadrement, les bénévoles, la mairie, les sponsors et souhaite à tous les enfants une très bonne saison de football.

Contact FC VILLEGOUGE

*Président : Alain Hamel 07-78-90-42-63

*Secrétariat : Marie Christine Deffayes 06-84-30-76-44

*Mail du club : 539754@lfaquitaine.fr

*Site : www.fcv-villegouge.footeo.com





MUSIQUE EN ACTES

L'association "Musique en actes" propose des ateliers d'expression musicale centrés sur l'élaboration d'un répertoire de morceaux de styles jazz, blues, salsa...
Un professionnel dispense ses conseils en termes d'improvisation.

L'association s'adresse à des musiciens amateurs qui souhaitent s'initier ou approfondir leur compétence à improviser quelque soit l'instrument pratiqué.

"Musique en actes" a aussi la vocation à participer à des manifestations festives de notre canton.

Notre association souhaite aussi élargir ses activités en invitant des formations musicales de styles divers à venir s'exprimer dans notre commune.

Toute personne souhaitant prêter ses services ou tout musicien intéressé sera le bienvenu.

Contact : Mr DEVAUTOUR Jean-Claude
Président de l'association
06 78 57 95 56

AD'ASTRA



La toute nouvelle association de Villegouge Ad'Astra vous propose des cours de Zumba.

Nous vous attendons nombreuses et nombreux pour danser sur des rythmes endiablés dans la joie et la bonne humeur tous les mardis soir de 20h15 à 21h15 à la salle des fêtes.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter

Claire au 0603265724 ou Anna au 0673872597



Notre Rose a 100 ans



Mercredi 29 octobre, nous nous sommes rendus à Toulouse dans la Maison de Retraite des Tourelles où demeure désormais Rose Coudert. En cette journée ensoleillée, elle fêtait son centième anniversaire.

Villegougeoise depuis 1938, elle s'est rapprochée de sa fille en 2013 pour des raisons de santé.

Toujours vive, et d'un naturel aimable elle a trouvé de nouveaux amis, et vit entourée des siens et d'un personnel aux petits soins.

Une mention particulière au pâtissier qui pour l'occasion avait fabriqué nos fameux cannelés de Bordeaux

Le maire de Toulouse, Jean Luc Moudenc et le maire adjoint du quartier sont venus partager son repas d'anniversaire et lui souhaiter un joyeux anniversaire, retraçant une vie de labeur et de joies.

Longue vie, Madame Coudert.





À 20h 30 **SALLE DES FETES DE VILLEGOUGE**

GIGI THE STAR

Comédie à succès hilarante et délirante de John Booman.

« Un comédien proche de la cinquantaine, au chômage, qui est ruiné, expulsé et plaqué dans la même journée.

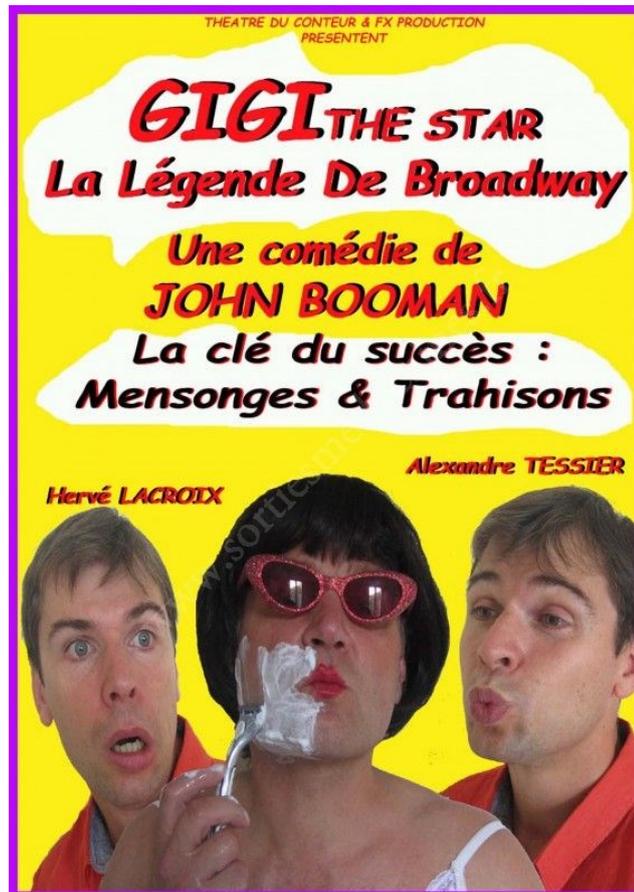
Un acteur de porno dépressif, qui se met en tête de passer une audition pour le rôle principal féminin d'une comédie musicale.

Un metteur en scène au bout du rouleau, qui est harcelé par son producteur.

Alors que plus rien ne va dans leur existence, ensemble, enfin presque, ils vont bouleverser leur vie et celle du monde du spectacle....

Les clés de leur succès ?

Mensonges et trahisons »



24

Réservation et renseignements auprès de la Mairie : 05.57.84.42.08

Billetterie dans la salle, le soir du spectacle

Entrée 10 € / Gratuit pour les moins de 12 ans



Journée du Souvenir

Commémoration de l'Armistice et du Centenaire de la Première Guerre Mondiale 1914 | 1918



11 heures 30 Rassemblement de la population parvis du Monument aux Morts

11 heures 45 Dépôt de gerbes

12 heures Vin d'honneur offert à la salle des fêtes

A l'occasion du Centenaire, les enfants de l'école primaire de Villegouge interpréteront des chants en chœur, dont notre Hymne national ,et liront des extraits de lettres de poilus.



À partir de 18 heures, salle des fêtes

Cérémonie de présentation des Vœux de Madame le Maire et du Conseil Municipal.